

Annexe 1 : Tarif

Sur la base de l'art. 6 du contrat, les partenaires contractuels conviennent des tarifs suivants :

Position	Désignation	Explications	Prix
33.0010	Hémodialyse full care	<p>Le forfait comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour réaliser l'hémodialyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prestations médicales • prestations non médicales, immeubles, mobilier, frais administratifs et participations aux charges • matériaux et médicaments selon AI-04 • analyses de laboratoire standard selon AI-03 <p>S'applique aussi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • hémofiltration • hémodiafiltration 	530.-
33.0020	Soins relatifs au cathéter	<ul style="list-style-type: none"> • Charges de matières premières et consommables • Temps de soins • Soins de nettoyage de plaie/changement de pansement 	35.-
33.0060	Supplément enfant et adolescent pour l'hémodialyse full care	Jusqu'à 16 ans révolus	265.-
33.0100	Supplément en cas d'urgence	<p>Si une hémodialyse urgente est indiquée médicalement, ce supplément forfaitaire peut être perçu sur 33.0010. Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'hémodialyse est réalisée hors des heures d'ouverture usuelles de la station de dialyse, c.-à-d. en règle générale entre 19h00 et 7h00. • l'institution a un mandat de prestations du canton pour exploiter une disponibilité de service et d'admission 24h/24. 	265.-
33.0110	Hémodialyse self care	<p>Le forfait comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour réaliser l'hémodialyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prestations médicales • prestations non médicales, immeubles, mobilier, frais administratifs et participations aux charges • matériel et médicaments selon AI-04 	399.-

		<ul style="list-style-type: none"> analyses de laboratoire standard selon AI-03 	
33.0150	Supplément forfaitaire de formation pour l'entraînement de l'hémodialyse à domicile	<p>Le forfait journalier comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour la formation du patient en plus de l'hémodialyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> prestations médicales et non médicales documents de formation supplément à 33.0010 pour les unités d'entraînement 1 à 12 	258.-
33.0151	Supplément forfaitaire de formation pour l'entraînement de l'hémodialyse à domicile	<p>Le forfait journalier comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour la formation du patient en plus de l'hémodialyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> prestations médicales et non médicales documents de formation supplément à 33.0010 pour les unités d'entraînement 13 à 36 	258.-
33.0155	Supplément forfaitaire de formation pour l'entraînement de l'hémodialyse self care	<p>Le forfait journalier comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour la formation du patient en plus de l'hémodialyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> prestations médicales et non médicales documents de formation supplément à 33.0010 pour les unités d'entraînement 1 à 12 	258.-
33.0156	Supplément forfaitaire de formation pour l'entraînement de l'hémodialyse self care	<p>Le forfait journalier comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour la formation du patient en plus de l'hémodialyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> prestations médicales et non médicales documents de formation Supplément à 33.0010 pour les unités d'entraînement 13 à 24 	258.-
33.0160	Forfait de formation pour l'entraînement de la dialyse péritonéale	<p>Le forfait de demi-journée comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour la formation du patient et des personnes auxiliaires éventuelles (proches, Spitex, EMS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> prestations médicales y c. prestations pour la dialyse péritonéale, base de 15 minutes prestations non médicales y c. prestations pour la dialyse péritonéale, base de 2,5 heures documents de formation pas cumulable avec 33.0240 	366.-

		<p>Peuvent être décomptés en supplément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • hémodialyses nécessaires • consommables dès CHF 3.- par matériel individuel (prix d'achat + 10 %) • médicaments (y c. solution de dialyse) (art. 52 LAMal) • analyses de laboratoire (art. 52 LAMal) <p>Règles de décompte des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • max. 28 fois par patient 	
33.0170	Forfait de soins pour patients dialysés à domicile	Forfait par patient à domicile et par mois	205.-
33.0210	Traitement/soins au patient dialysé à domicile par un néphrologue, par tranche de 5 min.	<p>Temps effectif pour les activités médicales en relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le contrôle des patients hémodialysés à domicile • le contrôle des patients en dialyse péritonéale • le contrôle extraordinaire en cas de complications <p>Peuvent être décomptés en supplément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consommables dès CHF 3.- par matériel individuel (prix d'achat + 10 %) • médicaments (art. 52 LAMal) • analyses de laboratoire (art. 52 LAMal) 	18.-
33.0230	Traitement / soins non médicaux de patients dialysés à domicile, par tranche de 5 min.	<p>Temps effectif pour les activités non médicales en relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrôle des patients hémodialysés à domicile • le contrôle des patients en dialyse péritonéale • le contrôle extraordinaire en cas de complications • la visite à domicile <p>Peuvent être décomptés en supplément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consommables dès CHF 3.- par matériel individuel (prix d'achat + 10 %) • médicaments (art. 52 LAMal) • analyses de laboratoire (art. 52 LAMal) 	9.-
33.0240	Indemnité kilométrique pour moyen de transport, par km	<p>Règles de décompte des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cumulable uniquement avec 33.0230 • pas cumulable avec 33.0210 • ne s'applique pas au transport de patients depuis et vers des centres de dialyse. Ceux-ci sont réglés directement dans les contrats LAMal des institutions concernées. 	0.70
33.0310	Echange de plasma	Le forfait comprend toutes les prestations	657.-

33.0310	Echange de plasma Plasmaphérèse	<p>Le forfait comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour réaliser l'échange de plasma / de la plasmaphérèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prestations médicales • prestations non médicales, immeubles, mobilier, frais administratifs et participations aux charges <p>Peuvent être décomptés en supplément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'albumine humaine • le plasma frais congelé • les analyses de laboratoire (art. 52 LAMal) • les médicaments et le matériel en cas de complications • cumulable avec 33.0020 	657.-
33.0320	LDL-Aphérèse	<p>Le forfait comprend toutes les prestations qui sont nécessaires pour réaliser la LDL-aphérèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prestations médicales et clarifications préalables • prestations non médicales • frais administratifs • médicaments • analyses de laboratoire (art. 52 LAMal) <p>Peuvent être décomptés en supplément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les médicaments et le matériel en cas de complications • cumulable avec 33.0020 	2'006.-
AI-01	Erythropoïétine / Darbépoïétine	Les médicaments administrés dans le cadre d'une hémodialyse full / self care sont décomptés au prix public (conformément à la liste des spécialités LS) moins 10 %.	
AI-02	Complications et comorbidités	<p><u>Les médicaments et/ou examens de laboratoire spéciaux</u> en cas de complications et/ou de comorbidités, ne peuvent être décomptés séparément que si le médecin soumet à la SVK une raison médicale correspondante.</p> <p>Les prestations fournies pour des motifs de comorbidité ne peuvent être décomptés séparément que si le médecin soumet à la SVK une raison médicale correspondante.</p> <p>Voici une énumération des complications et comorbidités possibles qui n'est pas exhaustive :</p>	

A) Complications aiguës**Problèmes techniques :**

- a) appareils défectueux, ruptures de filtre : devenus très rares actuellement grâce aux critères rigoureux que s'imposent les fournisseurs, les coûts sont à la charge du fabricant
- b) inadéquation du concentré de dialyse choisi : peut provoquer une hypokaliémie, une hypercalcémie ou une hypoglycémie, les coûts sont à la charge du centre de dialyse

Problèmes médicaux :

- a) Crampes musculaires : nécessitent parfois des médicaments complémentaires comme une solution concentrée à base de glucose ou de NaCl (compris dans le forfait de dialyse) ou le sulfate de quinine et autres produits similaires, qui peuvent être prescrits par ordonnance
- b) Infections : antibiotiques (ordonnance)
- c) Chutes de tension : requièrent parfois une assistance circulatoire par des solutions colloïdales telle l'albumine humaine (comprise dans le forfait de dialyse)
- d) Augmentation de la tension : médicaments antihypertenseurs
- e) Hyperhydratation, œdème pulmonaire : requiert parfois des dialyses supplémentaires
- f) Thrombose ou hémorragie de la fistule, thrombose ou hémorragie liée à un Shunt : intervention angiologique ou chirurgicale

Problèmes de l'accès vasculaire :

- a) Mise en place d'un cathéter de dialyse
- b) Complications de l'accès vasculaire :
 - infection
 - hémorragie
 - thrombose
- c) Retrait du cathéter de dialyse

B) Complications chroniques

		<p>Celles-ci ne sont pas dues spécialement à la dialyse, mais à l'insuffisance rénale</p> <p>a) Anémie : érythropoïétine b) Hypertension : antihypertenseurs c) Ostéopathie : chélateurs du phosphate, dérivés de la vitamine D d) Hyperlipidémie : régime diététique, hypolipidémifiants e) Sous-alimentation f) Troubles psychiques : psychothérapie, psychotropes</p>																																																									
AI-03	Analyses de laboratoire standard Hémodialyse	<p>Analyses de laboratoire, comprises dans le forfait de dialyse :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Position</u></th> <th><u>Désignation</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1020.00</td><td>Alanine-aminotransférase (ALAT)</td></tr> <tr><td>1021.00</td><td>Albumine, chimique</td></tr> <tr><td>1027.00</td><td>Phosphatase alcaline</td></tr> <tr><td>1041.00</td><td>Aluminium par AAS</td></tr> <tr><td>1093.00</td><td>Aspartate-aminotransférase (ASAT)</td></tr> <tr><td>1201.00</td><td>Bêta-2-microglobuline</td></tr> <tr><td>1205.00</td><td>Bicarbonate veineux</td></tr> <tr><td>1212.00</td><td>Gazométrie : pH, pCO₂, pO₂, bicarbonate y compris valeurs dérivées</td></tr> <tr><td>1223.00</td><td>Calcium total, sang/plasma/sérum</td></tr> <tr><td>1245.00</td><td>Protéine C réactive (CRP), qn</td></tr> <tr><td>1246.00</td><td>CRP par test rapide</td></tr> <tr><td>1266.00</td><td>Leucocytes, répartition, frottis, microscopique</td></tr> <tr><td>1270.00</td><td>Fer</td></tr> <tr><td>1314.00</td><td>Ferritine</td></tr> <tr><td>1341.00</td><td>Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)</td></tr> <tr><td>1356.00</td><td>Glucose, sang/plasma/sérum</td></tr> <tr><td>1370.00</td><td>Hémogramme I</td></tr> <tr><td>1371.00</td><td>Hémogramme II</td></tr> <tr><td>1372.00</td><td>Hémogramme III</td></tr> <tr><td>1373.00</td><td>Hémogramme IV</td></tr> <tr><td>1406.00</td><td>Urée, sang/plasma/sérum</td></tr> <tr><td>1407.00</td><td>Urée, autres liquides biologiques</td></tr> <tr><td>1479.00</td><td>Potassium, sang/plasma/sérum</td></tr> <tr><td>1509.00</td><td>Créatinine, sang/plasma/sérum</td></tr> <tr><td>1556.00</td><td>Magnésium, sang/plasma/sérum</td></tr> <tr><td>1574.00</td><td>Sodium, sang/plasma/sérum</td></tr> <tr><td>1595.00</td><td>Parathormone (PTH)</td></tr> </tbody> </table> <p><u>Remarque :</u> peut être décompté 8 x par an pour la thérapie avec du cinacalcet</p>	<u>Position</u>	<u>Désignation</u>	1020.00	Alanine-aminotransférase (ALAT)	1021.00	Albumine, chimique	1027.00	Phosphatase alcaline	1041.00	Aluminium par AAS	1093.00	Aspartate-aminotransférase (ASAT)	1201.00	Bêta-2-microglobuline	1205.00	Bicarbonate veineux	1212.00	Gazométrie : pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivées	1223.00	Calcium total, sang/plasma/sérum	1245.00	Protéine C réactive (CRP), qn	1246.00	CRP par test rapide	1266.00	Leucocytes, répartition, frottis, microscopique	1270.00	Fer	1314.00	Ferritine	1341.00	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)	1356.00	Glucose, sang/plasma/sérum	1370.00	Hémogramme I	1371.00	Hémogramme II	1372.00	Hémogramme III	1373.00	Hémogramme IV	1406.00	Urée, sang/plasma/sérum	1407.00	Urée, autres liquides biologiques	1479.00	Potassium, sang/plasma/sérum	1509.00	Créatinine, sang/plasma/sérum	1556.00	Magnésium, sang/plasma/sérum	1574.00	Sodium, sang/plasma/sérum	1595.00	Parathormone (PTH)	
<u>Position</u>	<u>Désignation</u>																																																										
1020.00	Alanine-aminotransférase (ALAT)																																																										
1021.00	Albumine, chimique																																																										
1027.00	Phosphatase alcaline																																																										
1041.00	Aluminium par AAS																																																										
1093.00	Aspartate-aminotransférase (ASAT)																																																										
1201.00	Bêta-2-microglobuline																																																										
1205.00	Bicarbonate veineux																																																										
1212.00	Gazométrie : pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivées																																																										
1223.00	Calcium total, sang/plasma/sérum																																																										
1245.00	Protéine C réactive (CRP), qn																																																										
1246.00	CRP par test rapide																																																										
1266.00	Leucocytes, répartition, frottis, microscopique																																																										
1270.00	Fer																																																										
1314.00	Ferritine																																																										
1341.00	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)																																																										
1356.00	Glucose, sang/plasma/sérum																																																										
1370.00	Hémogramme I																																																										
1371.00	Hémogramme II																																																										
1372.00	Hémogramme III																																																										
1373.00	Hémogramme IV																																																										
1406.00	Urée, sang/plasma/sérum																																																										
1407.00	Urée, autres liquides biologiques																																																										
1479.00	Potassium, sang/plasma/sérum																																																										
1509.00	Créatinine, sang/plasma/sérum																																																										
1556.00	Magnésium, sang/plasma/sérum																																																										
1574.00	Sodium, sang/plasma/sérum																																																										
1595.00	Parathormone (PTH)																																																										

		<p>1601.00 Phosphate, sang/plasma/sérum 1634.00 Protéines totales, sang/plasma/sérum 1636.00 Protéines par électrophorèse 1649.00 Réticulocytes, numération automatisée, sans recherche de corps de Heinz 1729.00 Transferrine 1739.00 Bilan urinaire, 5-10 paramètres 3053.00 Hépatite B virus, HBc, Ig, ql 3068.00 Hépatite C virus, Ig ou IgG, ql 3073.00 Hépatite C virus, amplification d'ARN y compris détection de l'amplificat, qn 3094.00 HIV-1et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1, ql, screening</p> <p>Toutes les positions de laboratoire énumérées ci-dessus sont comprises dans le forfait de dialyse.</p> <p>Les positions tarifaires conformément à la liste de laboratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ponction pour la prise de sang <p>et conformément au TARMED :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ponction, veineuse, pour une prise de sang, chaque localisation par du personnel non médical ; • prise de sang capillaire, chaque localisation par du personnel non médical ; • injection/perfusion par du personnel non médical ; <p>sont également comprises dans le forfait de dialyse.</p> <p>Une facturation supplémentaire pour cause de complications et/ou de comorbidités n'est possible qu'avec un rapport correspondant à l'attention du médecin-conseil. Les exceptions sont directement annotées sur les positions de laboratoire concernées.</p>
AI-04	Matériel et médicaments Hémodialyse	<p>Matériel et médicaments, compris dans le forfait de dialyse :</p> <p>Matériel Tout le matériel pour la préparation, la réalisation et la fin d'un traitement par dialyse requis pour le patient et l'appareil sont compris dans le forfait.</p> <p>Médicaments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les médicaments qui servent à l'anti-coagulation pendant la dialyse ou à empêcher qu'un cathéter de dialyse (« catheter lock ») ne se

		bouche entre les dialyses. (P. ex. héparine, héparine de bas poids moléculaire, citrate, Citra Lock, TauroLock, urokinase, Actilyse, etc.)
--	--	--

- Dialvit
- Carnitène

Berne, le 24.11. 2011


H+ Les Hôpitaux de Suisse

Soleure, le 28.11. 2011

SVK Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie

 Charles Favre
Président

Dr Bernhard Wegmüller
Directeur

Dr Claude Ruey
Président SVK 

Daniel Wyler
Responsable SVK